

Le préfet du Val d'Oise
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Direction départementale
de l'équipement et de
l'agriculture du Val d'Oise

ARRETE PREFECTORAL N° 2009-8862
Constatant l'indice des fermages du Val d'Oise et sa variation pour l'année 2009

- VU le Code rural et notamment l'article L 411-11,
VU la loi n°95-2 du 2 janvier 1995 relative au prix des fermages,
VU le décret n°95-623 du 6 mai 1995 déterminant les modalités de calcul et de variation de l'indice des fermages et modifiant le Code rural,
VU l'arrêté ministériel en date du 29/07/2009, constatant pour 2009 les indices de résultat brut d'entreprise agricole servant au calcul des indices de fermage,
VU l'arrêté préfectoral en date du 30/09/1996 et l'arrêté préfectoral n° 2009-8790 du 30/04/2009 fixant les valeurs locatives (minima et maxima) ,
VU l'arrêté préfectoral n°2007-8499 en date du 28 septembre 2007 fixant la composition de l'indice des fermages
VU les arrêtés préfectoraux n°09-034 et n° 09-8853 donnant délégation de signature,
VU l'avis émis par la Commission consultative paritaire départementale des baux ruraux réunie le 24 septembre 2009.

ARRETE

- ARTICLE 1^{er} : L'indice des fermages du Val d'Oise est constaté pour l'année 2009 à la valeur **104,7**. Cet indice est applicable pour les baux ruraux venant à échéance le 1er octobre 2009 et jusqu'au 30 septembre 2010. Sa variation par rapport à l'année précédente est de + 2,95 %.
- ARTICLE 2 : A compter du 1^{er} octobre 2009 et jusqu'au 30 septembre 2010, les maxima et minima des différentes catégories fixées par les arrêtés du 30/09/1996 et du 30/04/2009 sont fixées aux valeurs actualisées figurant dans le tableau ci-annexé.
- ARTICLE 3 : Monsieur le secrétaire général du Val d'Oise et Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le 24 septembre 2009

P/Le Préfet
Le Chef du service de l'économie agricole

Laure MOULET